

**Bâtiments des Planets**

**Demande de crédit pour mise en conformité de la citerne à mazout**

Bullet, le 10 mars 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

En 2002 dans sa séance du 10 juin et après votation du préavis n° 07-2002, le Conseil Communal de Bullet s'est porté acquéreur de ce bâtiment.

La construction de cet établissement date de 1971. Le chauffage fonctionne au mazout, la citerne de 20'000 lt est encore au service (elle est située sous la terrasse, voir plan en annexe).

**Situation actuelle**

Cette citerne est depuis quelques années déjà sous surveillance. L'accès, composé d'une chambre visible à l'ouest du bâtiment, est continuellement inondé par des infiltrations d'eau de surface et malgré des aménagements, ce problème n'a été que partiellement résolu.

Cette installation ne sera plus conforme d'ici une année voir 2 ans au maximum. Une remise en conformité de celle-ci n'est pas envisageable en raison de l'ancienneté (43 ans).

La solution est de désaffecter cette citerne selon les normes en vigueur et d'installer cinq citernes de 2'000 litres. Pour information, la consommation de ce bâtiment est d'environ 15'000lt par an.

Ces cinq nouvelles citernes seront installées dans le fond du garage ouest (voir plan annexe). La création de ce local citerne est simple, seule une cloison avec porte anti-feu est nécessaire. L'emploi du garage est donc toujours maintenu.

## Coûts des travaux

- Désaffectation de la citerne actuelle par remplissage de sable	bloc	6'000.-
- Fourniture et pose des 5 nouvelles citernes	bloc	18'000.-
- Cloison en « alba » selon normes	bloc	2'000.-
- Fourniture et pose d'une porte anti-feu y compris la peinture	bloc	2'000.-
- Transformations partie électrique	bloc	1'000.-
- Divers et imprévus		1'000.-
- <u>Total</u>	Chf	<u>30'000.-</u>

## EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLEZ**

- Vu le préavis municipal n° 24-2014 concernant la mise en conformité de la citerne à mazout du bâtiment des Planets ;
- Oui le rapport de la commission des bâtiments ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux de mise en conformité de la citerne à mazout du bâtiment des Planets,
- **d'accorder** un crédit de CHF 30'000.-, le compte au bilan n° 9123.24.14 sera ouvert à cet effet,
- **de financer** ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment,
- **d'amortir** l'investissement de Chf 30'000.- sur une période de 10 ans par le compte 341.3303

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

J.-F.Paillard

M. Thévenaz

Délégués municipaux, MM. Jean-René Bernardi & Michel Borno

Annexe : un plan des sous-sols